

Procès-verbal de la séance du 11 juin 2021

L'an 2021, le 11 juin 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

Présents : Mr DEPONDT Jérôme, Mme MAISONS Hélène, Mr SAVARY Aurélien, Mr DIOUF Jean-Baptiste, Mme BENARD Sylvie, Mme RIPOLL Sandrine, Mr BELLANCOURT Grégory et Mme GUIMBAULT Bernadette.

Procuration : Mr LEVASSORT Franck donne procuration à Mme MAISONS Hélène

Absents excusés : Mr ANTUNES Emmanuel et Mme LADOUX Muriel

A été nommé secrétaire : Mme GUIMBAULT Bernadette

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8
- Pris part au vote : 9

Date de la convocation : 29/05/2021

Date d'affichage : 29/05/2021

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07/05/2021 ;
2. Décision modificative budget assainissement ;
3. Délibération redevance occupation du domaine public ;
4. Organisation des élections ;
5. Organisation du 14 juillet 2021 ;
6. Projet salle des fêtes ;
7. Compte rendu des diverses réunions ;
8. Questions diverses.

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERES SEANCE

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut prendre une décision modificative pour l'annulation d'une facture d'assainissement (suite à la vente d'une habitation) d'un montant de 237.55 €, par diminution du compte 61523 et création et augmentation du compte 673 pour ce montant.

Après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent cette délibération à l'unanimité.

3 – DELIBERATION REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut prendre une délibération pour l'occupation du

domaine public par la société GRDF, il lui sera facturé un montant de 190 €.

Après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent cette délibération à l'unanimité.

4 - ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau de vote a été déplacé dans la salle des fêtes après autorisation de Madame le Préfet pour pouvoir organiser les élections dans les règles imposées pour le respect des distanciations sachant qu'il y aura deux scrutins le même jour à organiser.

Un tableau de tenue du bureau de vote a été préparé et présenté, il se déroulera en 3 tranches horaires 8h/11h30 – 11h30/15h et 15h/18h plus dépouillement.

Le Maire rappelle aux membres du conseil que tous doivent être présents sur les deux tours le dimanche 20 juin et dimanche 27 juin 2021 (voir circulaire transmise à tous les membres du conseil) et qu'il faudra intégrer des personnes extérieures pour que les deux bureaux soient assurés avec le nombre de personnes imposé. Les tableaux de permanences seront transmis à tous les membres par mail.

5 – ORGANISATION DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir à l'organisation des festivités du 14 juillet, diverses propositions sont faites :

- Repas en extérieur avec des tables dispersés (mange debout),
- Barbecue
- Food-truck (crêpes, burger, glace)
- Activités extérieurs (boules, chamboulout...)

Monsieur le Maire propose que les membres du conseil qui acceptent de s'occuper de l'organisation de ce 14 juillet, se réunissent en mairie le mardi 22 juin à 17h30 pour établir l'organisation de cette journée. Se portent candidats à cette organisation Mme BENARD Sylvie, RIPOLL Sandrine et Mr DIOUF Jean-Baptiste.

Les membres du conseil décident de fixer le tarif à 20 € pour la participation des personnes majeurs n'habitant pas la commune.

6 – PROJET SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu les notifications de subventions :

- FDI structurant 149 319 €
- DETR 62 364 €

Monsieur le Maire charge Mr BELLANCOURT Grégory de faire une étude financière pour pouvoir présenter aux membres du conseil une simulation sur la capacité d'emprunt de la commune pour pouvoir financer ce projet (voir emprunt pour la TVA à part sur 1 ou 2 ans).

Une commission travaux va être mise en place pour suivre ce projet.

Monsieur le Maire informe également que les subventions pour les travaux de la salle de conseil ont été attribuées. Il souhaite que le grenier soit vidé à partir du 15 juillet pour que les travaux débutent rapidement, les documents seront disposés dans la salle des fêtes pour y être classés, répertoriés et archivés.

Monsieur le Maire informe également que les subventions pour la pose du feu rouge ont été attribuées, il souhaite que les travaux soient faits avant la réfection de la rue de la gare qui est prévue pour la fin de l'année.

Madame Bernadette GUIMBAULT propose que le feu rouge qui doit être installé à l'intersection rue de la gare/route de la libération, soit installé au carrefour rue de l'église/route de la libération. Le carrefour est selon elle plus accidentogène que le passage piéton proche de la gare. Monsieur le Maire informe que le projet proche de la gare ne peut pas être remis en cause, pour le carrefour rue de l'église/rue de la libération, il propose en revanche une étude pour résoudre ce problème de vitesse et de sécurité avant la réfection de la RD 21 courant 2022.

Un devis et des préconisations d'aménagement vont être demandés à Eure et Loir Ingénierie pour la mise en place d'un petit rond-point pour renforcer le stop au carrefour RD21 / Rue de l'église.

7- COMPTE RENDU REUNIONS

SIE-ELY : Celui-ci va proposer aux Mairies la mise en place d'une convention de groupement pour faire leur démarche RGPD. Début septembre il sera menée une étude pour la pose de bornes de recharges des véhicules. Le Maire présente les esquisses de l'implantation du nouveau siège social sur Marchezais.

MAIRIE CHAPELLE FORAINVILLIER : Une réunion d'information a eu lieu concernant un projet de pose de 3 éoliennes sur cette commune mais le conseil municipal de la chapelle forainvillier s'oppose à ce projet.

SIVOM : Proposition de construction d'une nouvelle école à Germainville suite à plusieurs non-conformités pour accueillir les enfants de PS et MS. Monsieur DEPONDT rappelle qu'un site est déjà construit à Broué et peut faire l'objet d'une extension et ne voit pas l'utilité de reconstruire une nouvelle école. Le conseil municipal à l'unanimité souhaite que les coûts du SIVOM soient diminués et ne valideront pas la construction d'une nouvelle école, Marchezais pourrait se retirer de ce SIVOM et s'associer avec une autre commune le cas échéant.

AGGLO ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : La maison des espaces naturels va ouvrir au lac d'Ecluzelle cet été. Début juillet les élus vont être invités pour la visiter.

AGGLO ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT SPORTIF : Les inscriptions de colonie apprenante pour cet été sont complètes. Concernant la rénovation de la piscine de Vernouillet le permis de construire a été déposé. Un groupe de travail va être mis en place dans cette commission.

QUESTIONS DIVERSES

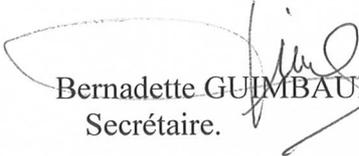
- Suite à la demande de Monsieur BELLANCOURT Grégory présentée lors du conseil municipal précédant afin d'être autorisé à placer des dalles végétalisées devant chez lui et devant chez Mr GALBIT sur une longueur de 10 mètres environ et une moitié de largeur jusqu'à la haie pour arrêter d'endommager l'herbe, le Maire a rencontré Mr BELLANCOURT et lui a demandé de lui fournir un devis sur le coût de réalisation de cet ouvrage sur toute la longueur le long de la haie de charmille. Le « surcoût » semble s'élever à 2 500 €. Monsieur le Maire demande à bénéficier du détail du devis.

Le prochain conseil aura lieu le 09 juillet ou le 10 septembre 2021.


Jérôme DEPONDT
Maire



Fin de la séance 23h15


Bernadette GUIMBAULT,
Secrétaire.